



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 11

Date de la convocation :

04/05/2023

Date d'affichage :

04/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 11 mai 2023

L'an deux vingt-trois, le 11 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie (a quittée la séance à 20h35), MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid (a quitté la séance à 20h35), CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, GANEE Roger (a quitté la séance à 20h35),

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie a donnée procuration à Madame LABELLE Aurélie. Monsieur POILLOT Jérémy a donné procuration à Monsieur ERTUGRUL Ali

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-026 - Mise en location de la maison situé rue au 1 route de Dijon

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le courrier du 27 mars 2023 indiquant le souhait du locataire actuel de mettre fin au bail le liant à la commune

Vu la candidature de Monsieur et Madame DROUHIN ;

Vu l'avis du Comité Travaux et Patrimoine du 28 novembre 2023 après les explications apportées ;

Considérant qu'en raison des caractéristiques du logement (logement adapté aux personnes handicapées), l'exécutif souhaite réserver ce logement exclusivement à des personnes âgées ou souffrant de difficultés de locomotion et ne souhaite donc pas élargir la consultation ;

Considérant que Monsieur et Madame DROUHIN avaient candidaté précédemment pour occuper le logement du 2 rue de la Maison Commune et avaient été classés second de la consultation ;

Considérant la proposition d'occuper le bien pour un loyer de 600 €/mois sans entretien des espaces verts ou pour 600 €/mois plus 20 € de charge avec entretien des espaces verts par les agents techniques ou une société tierce ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : De retenir la candidature de Monsieur et Madame DROUHIN avec un loyer de 600 €/mois plus 20 € de charge avec entretien des espaces verts ;

Article 2 : D'autoriser Madame le maire à signer tout document afférent à cette affaire ;

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "V. Hostalier", is written over the logo.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 
ID : 021-212105779-20230511-2023026-DE

Valérie HOSTALIER